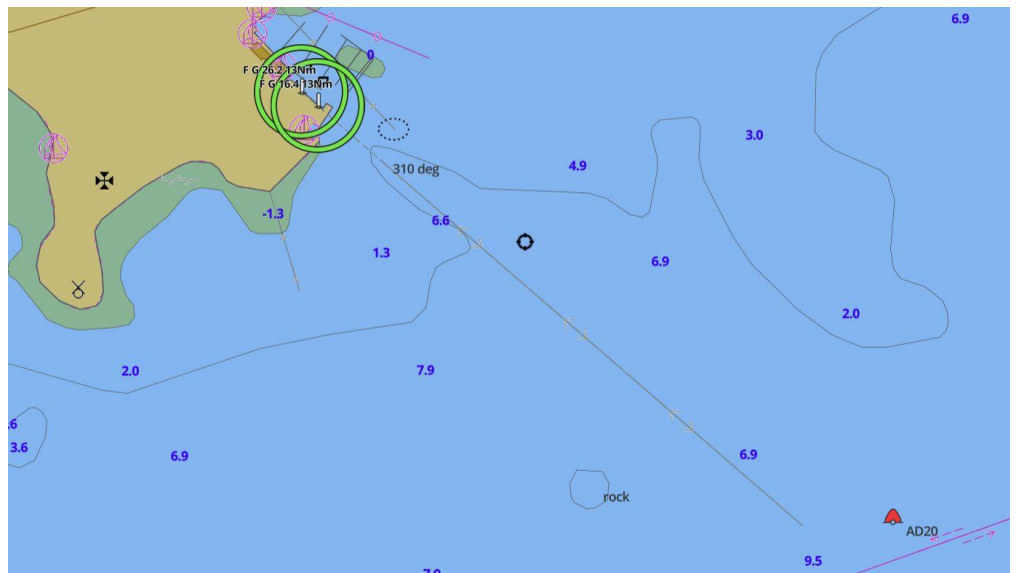


Manœuvres d'accès et de sortie du port

Bien que le Yacht Club de Pointe-Claire soit entouré de zones peu profondes, y entrer et en sortir est facile si l'on sait où chercher.

Le YCPC est situé sur le lac Saint-Louis et, comme les autres lacs du fleuve Saint-Laurent entre Kingston et Québec (tels que le lac Saint-François ou le lac Saint-Pierre), il comporte de vastes zones peu profondes qui peuvent représenter un danger pour les navigateurs. Ce danger est plus marqué lorsque le niveau de l'eau est bas.

Cependant, s'approcher du club ou en sortir n'est pas difficile si la procédure appropriée est respectée. La profondeur est suffisante autour du quai de mise à l'eau public et de l'entrée du club, et de là, un passage dégagé permet d'accéder aux eaux profondes du lac. Le YCPC utilise deux marques de mouillage, sous la forme de deux losanges jaunes superposés, chacun traversé par une ligne noire verticale. Lorsque ces deux marques sont alignées, cela indique qu'un bateau se trouve sur le chenal sécuritaire (suivant la ligne de mouillage) pour entrer ou sortir. Il s'agit de la ligne de mouillage.



Les marques sont éclairées par des feux verts fixes qui peuvent être alignés. Sur cette image, le panneau inférieur est à gauche ; la ligne de sécurité se situe donc plus à gauche. La ligne de chenal à l'entrée est orientée à 130° (vrai), 310° à la sortie, et pointe approximativement vers la balise de chenal rouge lumineuse AD20. (Notez que la balise de chenal est retirée au printemps et à l'automne ; il se peut donc qu'elle soit absente par moments.)

Il est important de suivre la ligne, car les eaux sont peu profondes de part et d'autre.

Juste au sud-est des marques de chenal (grands cercles verts), vous pouvez voir un obstacle. Il est signalé par une bouée jaune. Il est possible de passer de part et d'autre de cette bouée, mais il est important de ne pas aller à l'ouest de la ligne de chenal près de la côte, ni trop à l'est ou au nord-est de la ligne de chenal plus au large, car ces deux zones sont peu profondes et, depuis la création du club, des bateaux ont heurté des rochers, des épaves et d'autres objets dans ces zones. Transports Canada exige que tous les plaisanciers aient à bord une carte (électronique ou papier) ou une connaissance suffisante de la région. Il est toujours conseillé d'avoir une carte de la zone visitée. La carte papier est la n° 1430 – Lac Saint-Louis.